



Renouvellement titre de séjour vfp, parent enfant français, divorce en cours

Par **Miss38**, le **17/04/2023** à **21:53**

Bonjour j'ai un titre vpf 1 an, en tant que parents enfants français, je suis en cours de divorce et dois renouveler ma carte dans 2 mois. Est ce que la préfecture peut refuser le renouvellement de ma carte ?

Par **amajuris**, le **18/04/2023** à **20:15**

bonjour, les conditions pour obtenir un titre de séjour VOF comme parent d'enfant français sont :
Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :
Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France
Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)
Vous ne vivez pas en état de polygamie
si vous remplissez les conditions ci-dessus, vous devriez conserver votre titre de séjour VPF.
Salutations